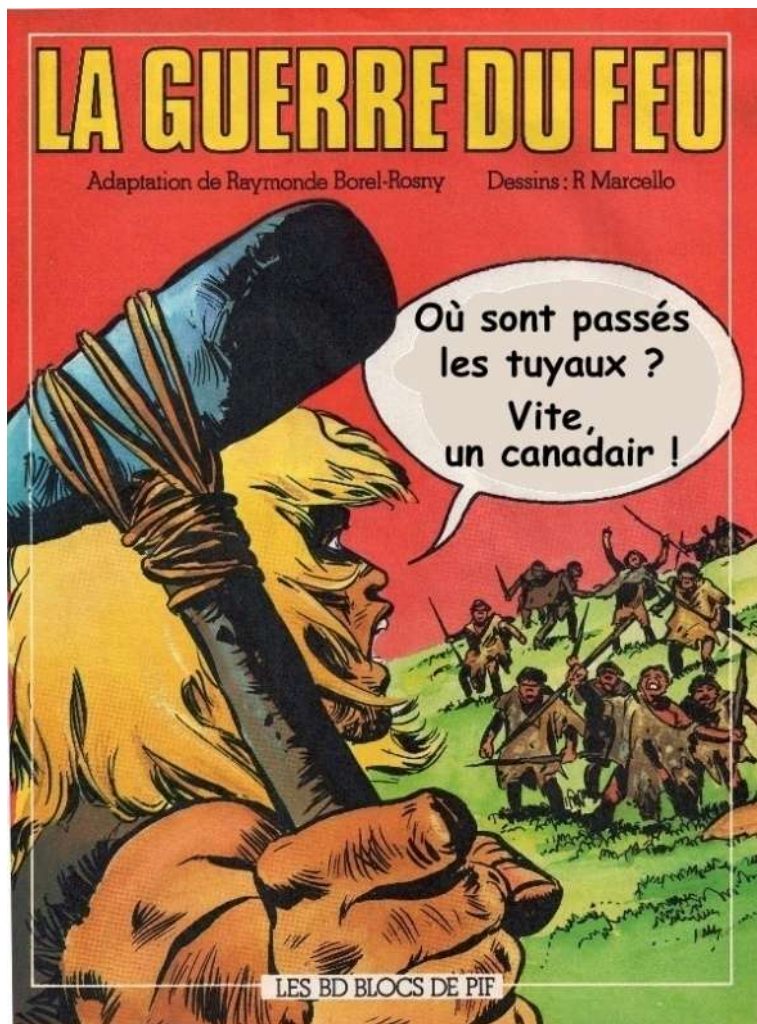


Déclarer la « guerre du feu »



- Mais ne pas se tromper d'ennemi
- Ce n'est pas le feu, ce sont les pyromanes et les incendiaires inconscients
- **Sans oublier les victimes « civiles » collatérales : les forêts et leurs propriétaires**



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Ne pas se tromper d'ennemi

L'Homme est un danger pour la forêt

- Les feux de forêts sont certes un danger pour l'Homme et les biens matériels, mais :
Ce n'est pas la forêt qui prend feu, c'est l'Homme qui l'y met
- Quelles priorités ?
 - **Protéger les personnes** est évidemment la première priorité
 - **Arrêter le front de feu** vient immédiatement après
 - Puis il faut **protéger les biens**
 - Mais c'est quoi « les biens » ?
les habitations ? les cabanons « illégaux » ?
les véhicules ?...
- **La forêt (privée ou publique) est un bien pour son propriétaire et pour la collectivité dont la valeur est largement sous-estimée**



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Le coût complet d'un incendie de forêt

- Le coût complet d'un feu de forêt ne se limite pas aux coûts de la prévention, de la lutte et de la valeur des biens calcinés (maisons, cabanons, véhicules...)
- Car **il faut des années** pour que la forêt se reconstitue et pendant ce temps là :
 - La **biodiversité** a disparu
 - Le **paysage** et ses **revenus touristiques** ont disparu
 - L'**énergie** biomasse partie en fumée a pollué l'air (particules fines), chauffé les nuages, émis du CO² et a dû être compensée par un peu plus d'énergie fossile
 - Le **bois d'œuvre** a été perdu et a dû être remplacé par d'autres matériaux dont le bilan carbone est désastreux (béton...)
 - Les **sols** se sont érodés, ne filtrent plus l'eau, sont moins fertiles...
 - Les **risques d'inondation** ont cru...

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Faut-il changer de paradigme ?

« Faut-il **protéger les forêts, le paysage et la biodiversité**, biens communs sous la protection de la Nation, gérés par leurs propriétaires (privés et publics) **avant les habitations ?** »



« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

Quelques pistes suggérées par les forestiers

Faire la guerre du feu : plus de moyens humains et matériels pour la surveillance, la détection et la lutte, pourquoi pas ?
mais surtout :

1. **Réduire** de manière significative **le nombre de départs de feux**
2. **Traquer et chasser les incendiaires** (pyromanes malveillants ou inconscients)
3. **Limiter les** « gentils envahisseurs », **incendiaires potentiels**
4. Faire **respecter les Obligations Légales de Débroussaillage**
5. **Inciter à** un minimum d'**autoprotection**
6. Mieux **gérer les interfaces** :
 - Coupures agricoles (entretenues et exploitées)
 - Ne pas urbaniser à moins de 200 mètres des massifs

1. Réduire de manière significative le nombre de départs de feux

- Sensibilisation aux risques : habitants ruraux, grand public urbain du dimanche, chasseurs, randonneurs, touristes...
- Rappeler qu'un « mégot ne s'éteint pas avec un Canadair » et qu'il est interdit de fumer en forêt



« Les forêts privées sont gérées durablement »

2. Traquer et chasser les incendiaires (pyromanes malveillants ou inconscients)

- Faire respecter les codes et les arrêtés
- Surveiller (caméras aux entrées des massifs)
- Identifier les suspects
- Sanctionner de manière exemplaire



« Les forêts privées sont gérées durablement »

3. Limiter les « gentils envahisseurs », incendiaires potentiels

- **Toute forêt a un propriétaire** (privé ou public)
- Il est interdit de pénétrer dans une propriété sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du propriétaire
- Les véhicules à moteur sont interdits en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (en particulier les pistes DFCI)
- Toute cueillette (champignons, châtaignes, fruit, flore...) ou ramassage sans autorisation est un délit (vol)
- Le droit de chasse appartient au propriétaire



« Les forêts privées sont gérées durablement »

4. Faire respecter

les Obligations Légales de Débroussaillage

- Pour **sécuriser** l'intervention des pompiers en cas de sinistre et éviter une mobilisation excessive des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celle de la forêt
- Pour **minimiser** le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations
- Pour **protéger** autant la forêt que les personnes et les biens

**C'est efficace et surtout
c'est OBLIGATOIRE**



« Les forêts privées sont gérées durablement »

OLD : Sous la responsabilité des maires

De la pédagogie au résultat (main de fer dans un gant de velours) :

1. **Inform**er de manière générale
2. **Expliquer** sur place ce qu'il faut faire (au cas par cas)
3. **Donner un délai** raisonnable
4. **Contrôler** et préciser clairement ce qui reste insuffisant
5. **Sanctionner** sévèrement les récalcitrants



« Les forêts privées sont gérées durablement »

OLD : entre laxisme et excès

- Savoir traiter les cas particuliers et les cas limites, au-delà de l'application stricte d'arrêtés forcément rigides
- Avec « bon sens » entre laxisme et excès (ceinture et bretelles)
- Une juridiction d'arbitrage départementale paritaire spécialisée, sur la base de la séparation des pouvoirs
 - Le législateur vote la loi
 - L'État publie les codes, rappelle la loi, contrôle et verbalise
 - Le juge applique la loi et sanctionne avec discernement

Le Conseil des Prud'OLD

- Composition suggérée :
 - Un représentant des forestiers privés
 - Un représentant des pompiers
 - Un représentant de l'État
 - Un représentant des maires



« Les forêts privées sont gérées durablement »

OLD : cas d'école n°1

Un compromis équilibré



OLD : cas d'école n°2

Le code Forestier poussé jusqu'à l'absurde



« Les forêts privées sont gérées durablement »

OLD : cas d'école n°3

Excès d'autorité ou abus de « copinage » ?



« Les forêts privées sont gérées durablement »

5. Inciter à un minimum d'autoprotection

- Il ne s'agit surtout pas de jouer au pompier amateur, mais de pouvoir faire un minimum, en toute sécurité, avant de se confiner en attendant les instructions
- Motopompe thermique en état de marche (avec carburant, tuyaux et lance) prête à être mise en fonction, près de la piscine pour arroser le toit et les abords (avant le feu)
- Système d'arrosage automatique de la litière sèche (l'été) dans le périmètre des 25/30 mètres de l'habitation (avant et après le passage du feu)



6. Mieux gérer les interfaces

- Retrouver les coupures agricoles (entretenues et exploitées)
- Sylvo-pastoralisme raisonné
- Éviter d'urbaniser à moins de 200 mètres des massifs (documents d'urbanisme : SCoT, PLU...)



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Les forestiers privés doivent s'impliquer au niveau local dans les documents d'urbanisme

- Il faut être présent, contributif et influent au niveau communal et intercommunal pour que les spécificités de la forêt (privée) et le respect des droits des propriétaires privés soient pris en compte dans les documents d'urbanisme
- Au moment où ils sont établis ou révisés, sans attendre les enquêtes publiques. Lors des CDPENAF, c'est trop tard
- Un PLU se concentre en priorité sur les zones urbaines et à urbaniser (ZU et ZAU), les agriculteurs veillent au grain et défendent leurs ZA pendant que les ZN (naturelles et forestières) sont mises sous cloche
- Qui rémunère nos paysages ? Et qui en subit les contraintes ?
- Les urbanistes connaissent mal les forêts et les tartinent en EBC
- Les élus connaissent mal la foresterie, les propriétaires forestiers ne représentent que peu de voix (et sont de plus en plus inscrits ailleurs) → **Faites entendre votre voix !**

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Un document imparfait et critiquable

**« Prendre en compte le
risque incendie de forêts
dans les documents
d'urbanisme »**

**qui a au moins le
mérite d'exister**

(en ligne sur notre site)



« Les forêts privées sont gérées durablement »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Merci de votre attention

« Les forêts privées sont gérées durablement »